BRANCHE CHIMIE

<u>Pour une Convention Collective Nationale des Industries Chimiques qui soit un véritable socle de droits pour tous les salariés</u>

Répondant aux revendications du MEDEF, Macron et son gouvernement ont fait le choix de la régression sociale en permettant aux employeurs de déroger de façon moins favorable, c'est-à-dire baisser voire supprimer, différents éléments de notre convention collective de la chimie. Pour exemple, peuvent être concernés :

Primes d'ancienneté

Primes de nuit, de dimanches et de fériés

Jours de carence et maintien du salaire en cas de maladie

CHSCT

Repos compensateurs

Augmentation générale pour les cadres comme pour les autres salariés…

C'est donc une baisse de notre rémunération et une augmentation du temps de travail qui est en jeu.

Avec nos organisations CFE – CGC Chimie, FNIC-CGT et Fédéchimie FO, nous demandons à l'UIC et aux fédérations associées de maintenir le socle de garanties collectives existant pour toutes et tous les salarié-e-s, quelle que soit la taille de l'entreprise :

NOM & Prénom	Entreprise	signature